

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 4

OBJET : Quotient Familial : Bilan du 01/09/2016 au 31/08/2017

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au Service des Riomois » qui s'est réunie le 6 décembre 2017.

I. Contexte

La commune de Riom a modifié les conditions du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2016 en parallèle du système de tarification des services municipaux, afin d'adapter ces derniers à la réalité des revenus des foyers rimois. Ainsi un taux d'effort progressif a été mis en place afin d'être au plus proche des capacités contributives des usagers.

Depuis cette date, il n'existe plus de tranche de Quotient familial. Cependant, afin de faciliter la lecture et d'avoir des points de comparaison, le bilan 2016/2017 aura la même forme et sera basé sur les anciennes tranches :

Tranche	Barème (en €)
1	0 à 435
2	436 à 584
3	585 à 703
4	704 à 823
5	824 à 950
6	951 à 1082
7	1083 à 1210

Les services de la Commune sur lesquels est appliqué le quotient familial sont : la restauration scolaire, les accueils de loisirs péri et extrascolaires, l'école municipale de musique, l'école municipale d'arts plastiques et les activités de l'action sociale (jusqu'au 31/12/16).

Tous les usagers domiciliés à Riom peuvent bénéficier du quotient familial.

La mise en place du nouveau mécanisme de tarification approuvée par le Conseil Municipal du 24 mars 2016 a été accompagnée d'une réflexion globale sur les tarifs des différents services. Des prix planchers, des prix plafonds et les QF correspondants ont été définis.

C O M M U N E D E R I O M

Les QF correspondants aux prix plafonds étant supérieurs à l'ancien barème (ex : pour le prix du repas : ancien plafond 1211, nouveau plafond : 1549), le bilan fait état de nouveaux bénéficiaires.

L'évolution constatée du coût du Quotient Familial est due à :

- la refonte de la grille tarifaire
- la correction de l'effet de seuil induit par le mécanisme de tarification par tranche
- l'élargissement de l'assiette des bénéficiaires.

II. Evolution du nombre de familles bénéficiaires

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Taux de variation 2016 à 2017
Nombre de familles bénéficiaires*	938	993	1038	1188	1196	1558	+30.3%

*Comptabilisée en unité et non en équivalent année pleine

III. Répartition des familles par tranche et par année

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	nouveau	TOTAL
2011/2012	304	155	155	100	69	95	60		938
2012/2013	289	179	158	117	83	97	70		993
2013/2014	319	171	178	122	90	91	67		1038
2014/2015	349	183	201	146	96	111	102		1188
2015/2016	342	216	175	156	102	108	97		1196
2016/2017	381	235	192	173	115	124	110	228	1558
Taux de variation 2011 à 2017	+25.3%	+51.6%	+23.9%	+73%	+66.7%	+30.5%	+83.3%		

V. Répartition des bénéficiaires par tranche 2016/2017

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	nouveau	TOTAL
Familles	381	235	192	173	115	124	110	228	1558
Enfants	715	380	347	272	191	199	174	360	2638
TOTAL	1096	615	539	445	306	323	284	588	4196
Part de chaque tranche en 2016/2017	26.1%	14.7%	12.8%	10.6%	7.3%	7.7%	6.8%	14%	100%
Part de chaque tranche en 2015/2016	29.21%	16.37%	14.40%	12.48%	8.84%	9.70%	9%		100%

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

COMMUNE DE RIOM

• Coût

Direction	Services concernés	Coût 2011/2012	Coût 2012/2013	Coût 2013/2014	Coût 2014/2015	Coût 2015/2016	Coût 2016/2017	Comparatif 2014/2015 et 2015/2016
Education Jeunesse	Restauration Accueil périscolaire ALSH mercredis et vacances	295 610,12 €	336 038,61 €	311 337,44 €	326 928,29 €	319 007,68 €	460 094,50 €	+ 141 086.82 €
Culture	Ecole de musique Ecole d'Arts Plastiques	14 661,40 €	17 201,28 €	18 194,21 €	17 219,95 €	19 645,70 €	31 340,86 €	+ 11 695.16 €
Sports	Matins sport Vacances sport	382,30 €	91,25 €	/	/	/	/	
Action Sociale	Ateliers des ainés	653,00 €	1 127 €	1 206 €	1 555 €	1 409,00 €	1 900,41 €	+ 491.41 €
Notre Dame des Arts	Restauration Accueil périscolaire	11 618,07 €	10 818,86 €	13 451,95 €	13 451,31 €	12 766,04 €	/	
TOTAL		322 924,89 €	365 277 €	344 189,60 €	359 154,55 €	352 828,42 €	493 335,77€	+ 140 507.35 €
						Taux de variation entre 2015/2016 et 2016/2017	+ 39.8 %	

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du bilan présenté pour l'année scolaire 2016/2017.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM